
39782/F

CONCOURS

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE,

POUR 1834;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1833.

CONCOURS

POUR

LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE LA VILLE DE PARIS,

POUR L'ANNÉE 1834;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1833.

PROCÈS-VERBAUX.

PARIS,

MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),

IMPRIMEUR DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS,

Rue de l'Eperon, n° 7.

1834.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil général d'Administration des Hospices civils et Secours de Paris.

SÉANCE DU 27 MARS 1817.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses Membres,

Considérant que la publication annuelle des Procès-Verbaux des Concours, des Rapports et des Discours qui y sont insérés est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulation pour les Élèves,

ARRÊTE :

Les Procès-Verbaux des Concours pour la nomination des Élèves en pharmacie des Hôpitaux civils seront imprimés tous les ans.

Signé CAMET DE LA BONNARDIÈRE,
Vice-Président.

Visé par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, le 17 février 1809.

Pour Extrait conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,
Signé THUNOT.

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

OUVERT LE 27 FÉVRIER 1834,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

L'an mil huit cent trente-quatre, le jeudi vingt-sept février, à midi, en exécution de la délibération prise par le Conseil général des Hospices, le 22 janvier dernier, portant fixation audit jour de l'ouverture du concours ordinaire et annuel, pour la nomination aux places d'Élèves en pharmacie vacantes ou qui viendront à vaquer pendant le cours de 1834 et les trois pre-

miers mois de 1835 dans les hôpitaux et hospices de Paris.

M. Orfila, membre du Conseil général, chargé de la haute surveillance du service de santé, s'est rendu dans l'une des salles de la Pharmacie centrale de l'Administration, sise quai de la Tournelle, n° 5, où il a trouvé réunis :

M. Valdruche, membre de la Commission administrative, ayant dans ses attributions la Pharmacie centrale ; M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration ; M. Bricheteau, Médecin de l'hôpital Necker ; M. Ricord, Chirurgien de l'hôpital des Vénériens ; M. Bouchardat, Pharmacien à l'hôpital Saint-Antoine ; M. Tassart, Pharmacien, chef des Magasins de la Pharmacie centrale ; M. Morisset, Pharmacien honoraire des hôpitaux, et M. Petroz, Pharmacien à l'Hôpital de la Charité ; tous, à partir de M. le docteur Bricheteau, désignés par la voie du sort, les cinq premiers comme membres du Jury chargé de l'examen des Elèves admis audit concours, et le dernier comme membre suppléant du même Jury.

M. Orfila, Président du Concours, et les autres personnes ci-dessus désignées, se sont transportés dans la salle où se tiennent les cours de la Pharmacie centrale, et ils y ont trouvé réunis

les Etudians inscrits pour prendre part aux épreuves, et un grand nombre d'Elèves en médecine, en chirurgie et pharmacie.

Les Membres du Jury ayant pris place au Bureau, M. le Président annonce que le concours est ouvert.

Le Secrétaire général donne lecture :

1°. De divers articles du dernier réglement sur le service de santé, en ce qui concerne les concours annuels des Elèves dans les diverses Facultés ;

2°. D'un arrêté du 18 novembre 1833 portant suspension pendant trois ans de l'exécution des articles 54 et 56 du réglement de 1830, et rapport de l'article 55 du même réglement, le tout relatif à l'âge exigé pour l'admission des candidats au concours des Elèves en pharmacie ;

3°. De la délibération du 22 janvier 1834, qui a fixé au jeudi 27 février l'ouverture du concours dont le présent procès-verbal rendra compte ;

4°. De l'arrêté du 12 février suivant, qui désigne les Membres du jury ;

5°. De la décision du 26 du même mois, qui admet quarante-quatre Elèves en pharmacie à prendre part au concours, ces Elèves réunissant les conditions prescrites par les réglemens.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du programme des travaux du concours, arrêté dans une séance préparatoire, tenue dans le cabinet de M. Orfila, le lundi 24 février; ledit programme ainsi conçu :

« La séance d'ouverture fixée par le Conseil général au 27 février sera consacrée aux épreuves écrites.

» Quatre heures seront accordées pour les compositions.

» Les questions que le sort amenera traiteront :

» De chimie;

» De pharmacie;

» D'histoire naturelle.

» Les tables préparées pour les candidats seront divisées par des numéros. Chaque Elève sera placé à tel ou tel numéro par la voie du sort.

» Le temps donné pour les compositions commencera à courir après la dictée des questions posées par le jury.

» M. Tassart, l'un des membres du jury, est désigné par ses collègues pour surveiller la séance des compositions écrites.

» Les cahiers des Elèves seront recueillis, numérotés et mis sous cachet par le Secrétaire général, en présence du membre du Jury qui aura présidé les travaux, à l'expiration du temps accordé aux concurrens.

» La lecture des compositions sera faite publiquement par leurs auteurs. Elle aura lieu quand les épreuves orales et les reconnaissances de substances seront terminées.

» Ces épreuves commenceront le vendredi 28 février, à 4 heures très précises de l'après-midi; elles se poursuivront le lendemain samedi, et se continueront les lundi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, à la même heure, jusqu'à l'achèvement des travaux du concours.

» Douze Elèves, dont les noms seront tirés au sort, passeront par séance.

» Il y aura huit minutes de réflexions et huit minutes de dissertation publique pour chacun.

» D'autres épreuves viendront ensuite pour la reconnaissance et l'indication des noms des plantes et substances à la première vue, comme pour décrire un ou plusieurs des sujets que le Jury aura fait déposer sur le Bureau.

» Quatre minutes seront accordées à chaque Elève pour ces sortes d'épreuves.

» Il y aura des exercices pratiques de préparations et manipulations.

» Lorsque ces dernières épreuves auront été fixées, les concurrens seront divisés en deux séries par la voie du sort.

» Chacune des séries opérera simultanément. »

Après ces communications, le Secrétaire général procède à l'appel nominal des quarante-quatre Elèves admis : ils sont tous présens.

Ce sont MM.

Astaix.	Damond.
Aubergier.	Delacour.
Bernard.	Denot.
Bignon.	Dugenet.
Blancard.	Dureau.
Bompard.	Ebra.
Bonjean.	Favrot.
Bouysson.	Fermond.
Chable dit Lafosse.	Fontaine.
Champeau.	Fouilloux.
Chappuis.	Gay.
Coin.	Gentilhomme.
Coqueugniot.	Giraud.
Cousin.	Grosjean.
Crouseilles.	Guillaume.

Landouzy.	Monthus.
Leré.	Planecassagne.
Lesage.	Regi.
Magonty.	Rigollot.
Martin.	Seurre.
Mercier (Fr.-Don.)	Tabart.
Mercier (P.-A.-Cl.)	Thibault.

Immédiatement après cet appel, le sort indique M. Planecassagne pour amener les numéros qui détermineront les questions à résoudre par écrit pendant la séance.

Trois séries de numéros sont préparées.

La première mise dans l'urne est destinée à la chimie.

Le n° 2 sort de l'urne.

La question correspondante est ainsi conçue :

« *L'histoire chimique de l'acide sulfurique.* »

La seconde, applicable à la question de pharmacie, donne le n° 4.

La question numérotée 4 porte :

« *Qu'entend-on par teinture?*

» *Donner les règles générales de leurs préparations;*

» *Décrire la préparation de la teinture de gentiane.* »

La dernière série jetée dans l'urne doit amener la question d'histoire naturelle.

Le n° 2 sort.

La question portant ce numéro s'exprime ainsi :

« *Faire l'histoire naturelle de la rhubarbe.* »

Ces opérations terminées, M. le Président du concours invite les personnes étrangères aux travaux qui vont s'ouvrir à se retirer.

Le Secrétaire général fait ensuite un contre-appel en tirant les cartes au hasard, et au fur et à mesure les Elèves appelés vont se placer aux numéros des tables que détermine leur rang de sortie. La distribution des cahiers en blanc se fait quand chacun est à la place que le sort lui a donné.

Après la dictée générale desdites questions, le Secrétaire général constate qu'il est une heure, et il annonce qu'il se présentera à cinq heures pour clore la séance.

M. Tassart, membre du Jury, se place en surveillance et préside les travaux.

A cinq heures précises, les compositions ont

été recueillies par le Secrétaire général et le délégué du Jury; chacune d'elles a reçu un numéro d'ordre, et toutes ont été placées dans un carton fermé de deux cachets. Ces compositions se sont trouvées être au nombre de quarante-quatre.

La bande de papier, fixée par les cachets, a été annotée et signée de MM. Thunot et Tassart.

Séance du 28 février.

Elle est ouverte à quatre heures.

M. le Président tire de l'urne les noms des Elèves qui passeront l'épreuve. Le sort amène ceux de

MM.

Magonty.	Frémond.
Régi.	Dureau.
Champeau.	Mercier (Pierre).
Delacour.	Blancard.
Cousin.	Landouzy.
Fontaine.	Thibault.

M. Magonty, appelé à tirer le numéro de la question, amène la boule n° 3.

La question correspondante, lue publique-

ment après le départ des onze autres concurrens, est ainsi conçue :

« *Des gelées végétales.* »

Huit minutes sont accordées pour réfléchir sur la question, et même intervalle pour la résoudre.

Tous les candidats, à l'exception de M. Blancard, qui a annoncé n'être point en position de répondre, parlent sur la question. Tous n'emploient pas le temps accordé par le Jury pour s'expliquer.

Avant de lever la séance, M. le Secrétaire général annonce que les opérations du Jury et des Élèves se poursuivront le lendemain 1er mars.

Séance du samedi 1er mars.

En ouvrant la séance, le Président annonce que les noms de onze Elèves seront tirés aujourd'hui.

Ces noms sont amenés au hasard. Ce sont ceux de

MM.

Bompard. Giraud.
Tabart. Leré.

Mercier (François). Gay.
Dugenet. Seurre.
Fouilloux. Denot.
Favrot.

Les dix derniers se retirent dans une salle voisine : M. Bompard reste auprès du bureau. Il prend dans l'urne le n° 5.

La question numérotée 5 porte :

« *Indiquer les règles générales à suivre pour la préparation des poudres.*

» *Préparer la poudre d'ipécacuanha.*

» Idem *de quinquina.*

» Idem *de Dower.* »

Les concurrens, dans l'ordre du précédent appel, ont parlé sur la question pendant huit minutes, après huit minutes de réflexion.

M. Gay seul n'a pas paru au moment où il devait subir l'épreuve.

Séance du lundi 3 *mars.*

Comme à la séance précédente, onze Elèves ont été appelés par la voie du sort.

Les noms sortis de l'urne ont été ceux de

MM.

Martin.
Chable dit Lafosse.
Coqueugniot.
Ebra.
Monthus.
Bignon.
Coin.
Bouysson.
Bonjean.
Astaix.
Crouseilles.

M. Martin, quand les autres compétiteurs sont retirés, prend un numéro au hasard; il amène le 5.

La question correspondante est ainsi conçue :

« *Donner la préparation de l'émulsion et du sirop d'orgeat, en prenant pour base la composition chimique des amandes douces et amères.* »

Chacun des onze candidats, après huit minutes de réflexion, a disserté sur la question pendant le même intervalle de temps.

Séance du jeudi 6 mars.

A l'ouverture de la séance, le Président annonce que M. Blancard, qui n'a pas pu parler sur la question posée le 28 février, est néanmoins

admis à continuer les épreuves, s'il le désire, le Jury se réservant d'apprécier les travaux auxquels il aura seulement pris part.

Il tire ensuite au sort les noms des derniers Elèves devant subir la quatrième épreuve orale; ils sortent dans l'ordre suivant :

MM.

Gentilhomme.	Aubergier.
Grosjean.	Rigollot.
Damond.	Chappuis.
Planecassagne.	Lesage.
Bernard.	Guillaume.

Les deux derniers ne répondent pas à l'appel, et malgré dix minutes d'attente, ces Elèves n'arrivent point à la séance. L'épreuve ne sera conséquemment imposée qu'aux huit premiers.

M. Gentilhomme s'approche du bureau; ses compétiteurs sont conduits dans une pièce voisine.

Après leur départ, il tire de l'urne le n° 3.

La question numérotée 3 porte :

« *Donner la préparation du vin et du sirop antiscorbutiques, en prenant pour base la com-*

position chimique des diverses parties des plantes de la famille des crucifères. »

Les huit candidats, après le temps donné pour la réflexion, parlent successivement sur la question. Tous n'emploient pas huit minutes aux dissertations verbales.

Le Président annonce que le lendemain commenceront les épreuves consacrées aux reconnaissances et descriptions des plantes et substances.

Séance du vendredi 7 mars.

Avant de faire déposer sur le bureau les substances et plantes préalablement choisies par le Jury pour les épreuves du jour, le Président tire par la voie du sort les noms des Elèves qui seront appelés à subir ces épreuves.

Vingt noms sortent de l'urne; ce sont ceux des Elèves

Mercier (Pierre)
Dureau.
Fermond.
Bompard.
Landouzy.
Magonty.
Bernard.
Aubergier.
Bouysson.
Dugenet.
Rigollot.
Fouilloux.

Astaix.	Monthus.
Coin.	Chappuis.
Seurre.	Delacour.
Leré.	Cousin.

Le premier reste dans l'amphithéâtre; les dix-neuf autres sont conduits dans une pièce voisine, et les objets sur lesquels devront successivement s'expliquer les compétiteurs sont apportés.

Quatre minutes sont employées par M. Mercier (Pierre) à nommer les plantes et substances, ainsi qu'à décrire particulièrement l'une d'elles désignée par le Jury.

Les dix-neuf autres candidats subissent la même épreuve dans le même temps.

M. Mercier (François), qui avait été nommé pour la leçon de ce jour, a déclaré se retirer du concours.

Plusieurs autres Elèves appelés n'ont pas répondu.

Séance du samedi 8 mars.

Sur vingt-trois Élèves restant à subir l'épreuve de la veille, dix-neuf seulement ont répondu; ce sont :

MM.

Régi.
Champeau.
Fontaine.
Blancard.
Thibault.
Favrot.
Bonjean.
Crouseilles.
Coqueugniot.
Planecassagne.
Denot.
Ebra.
Giraud.
Chable dit Lafosse.
Damond.
Gentilhomme.
Martin.
Tabart.
Gros-Jean.

Tous ont été successivement appelés, et chacun d'eux a employé quatre minutes à désigner les plantes et substances, comme à décrire particulièrement l'une d'elles.

Les concurrens ont été prévenus, avant de lever la séance, que les épreuves pratiques de manipulation commenceraient lundi et se poursuivraient mardi prochain.

On se réunira à onze heures et demie à la Pharmacie centrale.

Séance du lundi 10 mars.

Le Secrétaire général annonce, à l'ouverture de

la séance, que vingt Elèves, sur le nombre total des compétiteurs, seront occupés aujourd'hui à manipuler.

Les autres Elèves seront soumis, le lendemain 11, à semblable épreuve pratique.

Après avoir amené par la voie du sort les noms de vingt candidats appelés aujourd'hui, le Secrétaire général donne lecture des notes contenant l'indication des préparations déterminées par le Jury, avant d'entrer en séance.

« 1°. *Potion gommeuse et huileuse.*

» Eau de rivière...........	4 onces.
» Huile d'amandes douces...	1 once.
» Gomme-adragant.........	18 grains.
» Sirop de sucre...........	1 once.
» 2°. *Décoction blanche de Sydenham*.	1 livre.

Les vingt Elèves, après cette communication, sont distribués dans les laboratoires sous les yeux des membres du Jury, qui vont observer les procédés respectifs et en tenir note.

Il est midi; deux heures sont accordées pour les préparations.

Les travaux étant terminés à deux heures, le Jury se réunit pour les reconnaître.

Séance du mardi 11 mars.

La séance est ouverte à midi.

Dix-neuf Elèves, sur les vingt-trois restans, répondent à l'appel.

Ceux qui ne se trouvent pas dans l'amphithéâtre sont MM. Lesage, Gay, Guillaume et Bignon, qui paraissent renoncer aux chances du concours.

Lecture est ensuite donnée des prescriptions sur lesquelles les Elèves vont opérer; elles sont ainsi conçues :

« 1°. *Potion.*

» Eau.	4 onces.
» Huile d'amandes douces. . .	1 once.
» Poudre de gomme	2 gros.
» Kermès minéral	3 grains.

» 2°. *Petit-lait.* »

Les dix-neuf Elèves, comme la veille, ont été distribués en deux sections, et se sont mis à l'œuvre sous la surveillance du Jury, pour les manipulations.

L'un d'eux, M. Blancard, n'a pas pris part aux travaux et s'est retiré.

Il avait été annoncé, après le tirage des noms

des Elèves, que les lectures publiques des compositions écrites commenceraient jeudi prochain, à quatre heures de l'après-midi, dans l'une des salles du chef-lieu de l'Administration.

Séance du jeudi 13 mars.

Cinq compositions ont été lues publiquement par leurs auteurs, MM. Dureau, Denot, Fermond, Tabart et Aubergier.

Séance du vendredi 14 mars.

MM. Thibault, Bompard, Mercier (François), Monthus et Magonty ont successivement lu leurs compositions en présence du Jury et du public.

Séance du samedi 15 mars.

Les Elèves qui ont lu dans cette séance sont MM. Dugenet, Bonjean, Grosjean, Coin et Chable dit Lafosse.

Séance du lundi 17 mars.

Ont été entendus pendant cette séance MM. Astaix, Gentilhomme, Chappuis, et Coqueugniot.

Séance du mercredi 19 mars.

Les quatre compositions lues ont été celles de MM. Régi, Seurre, Bouysson et Champeau.

Séance du vendredi 21 mars.

Cinq compositions ont été lues par leurs auteurs; ce sont celles de MM. Rigollot, Giraud, Lacour, Landouzy et Martin.

Séance du samedi 22 mars.

Les lectures de cette séance ont été faites par MM. Favrot, Leré, Ebra, Bernard, Cousin.

Il a ensuite été procédé à l'appel des dix derniers Elèves qui avaient successivement manqué à plusieurs épreuves, aucun d'eux n'a répondu; ce sont MM. Lesage, Guillaume, Bignon, Gay, Blancard, Fouilloux, Crouseilles, Planecassagne, Fontaine et Damond.

Ils ont été placés hors concours par le Jury.

Dernière séance du lundi 24 mars 1834.

Les membres du Jury, après avoir consulté les notes et observations qu'ils ont tenues pendant

les travaux du concours, déclarent qu'ils sont en mesure de désigner définitivement les Elèves qui devront occuper, à dater du 1er avril prochain, les places vacantes ou à vaquer, dans les pharmacies des Hôpitaux et Hospices, pendant les neuf derniers mois de 1834 et les trois premiers de 1835.

Le Secrétaire général annonce qu'il y a à nommer à douze places.

En conséquence, M. le Président appelle l'attention du Jury dont il recueille les voix, et qui procède à la désignation des douze candidats à nommer. La déclaration contenant cette désignation a été signée, dans cette séance du 24 mars, par les membres du Jury, pour être présentée au Conseil général.

PROCÈS-VERBAL

Des Séances tenues par le Jury chargé de l'examen des Elèves en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices qui se présentent pour obtenir les récompenses promises par l'art. 87 du Réglement du 9 décembre 1829 sur le service de santé, approuvé par le Ministre de l'intérieur, le 13 juillet 1830.

L'an mil huit cent trente-quatre, le jeudi 13 mars, à onze heures et demie du matin, se sont réunis dans l'une des salles de la Pharmacie centrale, quai de la Tournelle, M. Orfila, membre du Conseil général des Hospices, ayant la haute surveillance du Service de santé, M. Valdruche, membre de la Commission administrative, M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration, M. Bataille, pharmacien en chef à l'Hôpital des Enfans-Malades, M. Harveng, phar-

macien, *idem* à l'hôpital des Vénériens, M. Prat, *idem* à l'hôpital Saint-Louis, et M. Thierry, chef des laboratoires à la Pharmacie centrale. Les trois premiers pharmaciens désignés par le sort et nommés membres du Jury chargé de l'examen des Elèves en pharmacie qui se présentent pour obtenir les récompenses promises par les réglemens, et le dernier désigné par la même voie, comme membre suppléant du même Jury.

Les membres du Jury avaient décidé, dans une séance préparatoire, qu'il y aurait pendant la durée du concours deux épreuves orales et deux épreuves écrites sur des questions amenées par la voie du sort;

Qu'aujourd'hui, 13 mars, la première question écrite serait posée;

Que cinq heures seraient accordées pour le travail des compétiteurs; que leurs cahiers seraient recueillis à l'expiration de ce délai par le Secrétaire général, et que les compositions seraient placées sous cachet jusqu'au jour des lectures;

Que, le vendredi 14, la première épreuve orale aurait lieu;

Que, le samedi 15, la seconde composition écrite serait donnée dans les délais déterminés pour la première;

Que, le lundi 17, la seconde épreuve orale serait subie;

Qu'il serait accordé pour les épreuves orales vingt-cinq minutes de réflexion et vingt-cinq minutes de dissertation, savoir : quinze minutes pour parler sur la première question, et dix minutes pour s'expliquer sur la seconde, ainsi que pour les reconnaissances et désignations succinctes des plantes et substances.

Après cette communication, le Secrétaire général donne lecture des arrêtés du Conseil qui ont ordonné l'ouverture du concours, nommé les membres du Jury, et admis comme candidats les Elèves Jozan et Mialhe; il fait remarquer que le premier desdits arrêtés porte, entre autres dispositions, que tous les travaux du concours se feront publiquement.

Le Président tire ensuite au sort le nom de l'Elève qui amenera le numéro de la question ou des questions à résoudre aujourd'hui par écrit. Celui de M. Jozan sort de l'urne.

Cet Elève prend un numéro au hasard; c'est le n° 2.

Les questions sous ce numéro sont ainsi conçues :

1re DE CHIMIE.

« *De l'iode.*

» *Son extraction, ses combinaisons avec le soufre, le sodium et le potassium.* »

2e DE PHARMACIE.

« *Des huiles volatiles.*

» *Traiter en particulier de l'huile volatile de gérofle, de lavande, de citron, et de l'huile de térébenthine.* »

Ces questions sont dictées aux concurrens, des cahiers leur sont distribués, ils sont ensuite placés dans une pièce isolée et se mettent au travail.

Il est midi et demi.

A cinq heures et demie, le Secrétaire général et le membre suppléant du Jury se font remettre les deux compositions : elles sont immédiatement numérotées et placées sous cachet.

Séance du vendredi 14 *mars.*

A l'ouverture de la séance, le sort décide lequel des deux compétiteurs amenera le numéro correspondant aux questions à résoudre verbalement.

C'est M. Mialhe qui arrive le premier; il tire de l'urne le n° 1er.

M. Jozan est conduit dans une pièce particulière.

Les questions numérotées 1er portent :

PHARMACIE.

« *Donner la classification des sucs, et traiter des sucs aqueux en particulier.* »

HISTOIRE NATURELLE.

« *Faire l'histoire de la rhubarbe.* »

Les deux candidats ont successivement traité les questions et subi l'épreuve de la reconnaissance des plantes et substances pendant l'intervalle de vingt-cinq minutes chacun, après vingt-cinq minutes de réflexion.

Séance du samedi 15 mars.

Le Jury étant réuni, la séance est ouverte.

Une seconde épreuve par écrit doit être subie aujourd'hui par les concurrens.

C'est M. Jozan qui amène le numéro des questions; le 1er sort de l'urne.

Les deux questions correspondantes sont ainsi conçues :

BOTANIQUE.

« *Décrire les caractères de la famille des labiées et des genres qui la composent; indiquer les espèces qui fournissent des produits à la pharmacie.* »

HISTOIRE NATURELLE.

« *Faire l'histoire des diverses espèces d'ipécacuanha.* »

Il est une heure; à six heures, les compositions devront être terminées et mises sous cachet par le Secrétaire général.

A l'heure indiquée, les cahiers sont livrés par les deux candidats, et renfermés sous le sceau de l'Administration.

Séance du lundi 17 mars.

A l'ouverture de la séance, l'un des noms des deux compétiteurs est amené par la voie du sort, c'est celui de M. Jozan; son compétiteur se retire, et M. Jozan prend dans l'urne un numéro, c'est le 1.

Les questions portant ce numéro sont ainsi conçues :

« *De la morphine et de ses préparations.*

» *Des crucifères, etc.* »

M. Jozan fait remarquer que la famille des crucifères était comprise, l'année dernière, dans l'une des questions orales traitées par M. Mialhe.

Le Jury, après avoir reconnu l'exactitude de cette déclaration, fait appeler M. Mialhe pour lui faire part de l'incident, et le prévenir, ainsi que son collègue, M. Jozan, que le Jury allait se retirer dans la chambre des délibérations pour poser d'autres questions.

Rentré en séance publique après quelques minutes, le Jury fait tirer un nouveau numéro à M. Jozan.

M. Mialhe est conduit dans une pièce particulière.

M. Jozan amène le n° 2.

Les questions numérotées 2 portent :

« *De la kinine et de ses combinaisons avec les acides.*

» *Des solanées; indiquer les espèces qui fournissent des produits à la pharmacie.* »

Chacun des compétiteurs a disserté sur les deux questions.

Les reconnaissances des plantes et substances ont ensuite été faites.

Chacun d'eux a employé à ces épreuves 25 minutes, après 25 minutes de réflexion.

Le Président, avant de lever la séance, annonce aux candidats et au public que les lectures des compositions écrites commenceront, demain mardi, au chef-lieu de l'Administration des Hospices, et qu'on se réunira à midi; les lectures se feront publiquement.

Séance du mardi 18 *mars.*

MM. Mialhe et Jozan lisent successivement leurs compositions, celles qui traitent des questions de chimie et de pharmacie.

Les autres compositions seront entendues vendredi prochain; on s'assemblera à midi.

Séance du vendredi 21 *mars.*

MM. Jozan et Mialhe ont été successivement appelés à lire leurs compositions écrites, traitant de questions de botanique et d'histoire naturelle.

Après ces lectures, le Jury reconnaît qu'il est

tout à fait fixé sur le mérite des travaux de chacun des candidats, et il délibère ce qui suit :

1°. M. Mialhe (Louis) a droit à la récompense d'une médaille en argent, et à la faveur de rester deux années de plus dans les Hôpitaux ;

2°. M. Jozan (Georges-Adolphe) mérite un accessit et des livres ;

3°. Ces deux Elèves se sont généralement fait remarquer dans les épreuves du concours ;

4°. La présente délibération sera soumise à l'approbation du Conseil général.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Signé Orfila, Bataille, Harveng, Prat, Thierry, Valdruche, Thunot.

NOMINATION

DES

ÉLÈVES EN PHARMACIE

ET

DISTRIBUTION DES PRIX.



Séance du jeudi 27 *mars* 1834.

Le jeudi, vingt-sept mars mil huit cent trente-quatre, à trois heures, en exécution de la délibération du Conseil général, qui a fixé audit jour la séance dans laquelle seront rendus publics les résultats du concours pour la nomination des Elèves en Pharmacie des Hôpitaux, par suite du concours ouvert le 27 février 1834, et dans laquelle doivent être distribués les prix décernés aux Elèves en Pharmacie qui ont subi pour 1833 les examens, conformément aux dispositions du

Réglement sur le service de santé des Hôpitaux, M. Orfila, Doyen de la Faculté de Médecine, Membre du Conseil général des Hospices, s'est rendu dans une des salles de l'Administration des Hospices, où étaient réunis

MM.

Desportes, Jourdan, Duplay, Valdruche et Boicervoise, Membres de la Commission administrative,

M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration des Hospices;

MM.

Bricheteau, Médecin de l'Hôpital Necker,

Ricord, Chirurgien de l'Hôpital des Vénériens,

Bouchardat, Pharmacien à l'Hôpital Saint-Antoine,

Tassart, Pharmacien, Chef des Magasins de la Pharmacie centrale,

Morisset, Pharmacien honoraire des Hôpitaux,

Petroz, Pharmacien à l'Hôpital de la Charité,

Membres ou suppléans du Jury du concours de 1834;

MM.

Bataille, Pharmacien de l'Hôpital des Enfans,
Harveng, Pharmacien de l'Hôpital des Vénériens,
Prat, Pharmacien de l'Hôpital Saint-Louis,
Thierry, Chef des Laboratoires à la Pharmacie centrale,

Membres ou suppléant du Jury chargé des examens à faire subir pour 1833.

M. le Président, et toutes les personnes ci-dessus désignées, sont entrés dans l'amphithéâtre où étaient réunis des Elèves et Etudians en Médecine et en Pharmacie.

M. le Président a déclaré que la séance était ouverte, et de suite il a donné la parole à M. Bouchardat, l'un des membres du Jury du concours.

« Messieurs,

» Chargé par le Jury de vous rendre compte des opérations du concours, c'est avec plaisir que je viens remplir cette tâche.

» Un grand nombre d'entre vous ont fait preuve de connaissances solides et brillantes, qui n'ont pu s'acquérir que par un travail constant, uni aux plus heureuses dispositions. Le Jury n'a

qu'un regret, c'est de n'avoir pu disposer d'un plus grand nombre de places. Parmi ceux qui sont en dehors de la liste des heureux, il en est qui ont montré, dans quelques parties du concours, un savoir tel, que s'ils n'eussent échoué complétement en d'autres points, ils étaient dignes d'aspirer aux premières places; c'est particulièrement dans les questions écrites, qui en général ont été très bien traitées, que se sont montrés ces pénibles contrastes; mais vous comprendrez sans peine que lorsqu'on adopte la méthode numérique, qui d'ailleurs présente les chances les plus favorables à la stricte justice, un compétiteur, également bon dans toutes les épreuves, peut se trouver placé avant un compétiteur très brillant dans quelques parties, mais complétement malheureux dans les autres.

» Les manipulations ont été généralement bien faites; mais cette épreuve ne peut avoir toute l'importance qu'elle mériterait : forcés d'opérer les uns devant les autres, c'est une espèce d'enseignement mutuel où le plus faible peut profiter de l'expérience de son confrère plus habile.

» Dans les concours précédens, dix minutes étaient accordées à chaque compétiteur pour une dissertation pharmacologique et une reconnaissance d'objets de matière médicale; quelques

uns, consacrant presque tout leur temps à la dissertation, ne pouvaient examiner les substances qu'ils avaient à nommer, et se trompaient quelquefois sur des choses qui leur étaient très familières. En scindant l'épreuve en deux parties, nous avons évité ce grave inconvénient, et nous avons pu attacher à la reconnaissance exacte des substances toute l'importance qu'elle mérite; l'habileté dans ce genre ne s'acquiert que par une longue habitude, et présente des applications journalières. Nous devons dire que très peu d'entre vous ont complétement réussi dans cette épreuve difficile.

» Pour la dissertation pharmacologique, vous avez dû remarquer qu'on est quelquefois sorti du cadre des questions qui se trouvaient traitées dans les anciens manuels. Il est temps qu'on se persuade bien qu'il est indispensable que la Pharmacie sorte de cette routine obscure où elle est depuis long-temps plongée, et qu'elle ne consiste pas dans la stérile description de procédés opératoires, qui formaient un cercle aussi restreint que peu philosophique. La chimie, l'histoire naturelle sont les deux yeux de la Pharmacie; sans les secours de ces belles sciences, elle ne peut faire un pas vraiment progressif; mais il faut aussi, pour être digne d'être leur égale, qu'elle

marche constamment avec elles, et qu'elle profite de tous les secours qu'elle peut en emprunter.

» Vous pour qui le sort n'a point été favorable dans ce concours, travaillez dans cette direction pour les prochaines années, et un succès mérité couronnera votre constance. Et vous, qui allez entrer dans les Hôpitaux, vous avez fait preuve de toutes les connaissances nécessaires pour remplir dignement les fonctions qui vous attendent; il ne vous faudra que du zèle et de la volonté.

» Ce que vous avez à faire vous est nettement tracé; en le remplissant religieusement, vous aurez une indépendance absolue, et la conscience d'avoir fait votre devoir, que rien au monde ne peut remplacer.

» Cette persuasion nous donne une satisfaction intime qui est bien au dessus de tous les suffrages des hommes, et qui nous dédommage de leur oubli. Et puisque j'en trouve ici l'occasion, je suis heureux de dire publiquement que c'est cette conscience du devoir qui a soutenu pendant de longues années le courage du plus ancien et du plus respectable de nos collègues; zèle infatigable, honneur sans reproche, rien ne lui a manqué; pendant cette année désastreuse du choléra, malgré son âge, jour et nuit il était à son poste : je le dis parce que j'en suis convaincu,

personne n'a mieux mérité dans ces circonstances difficiles. Le danger passé, on oublia M. Duval et il ne s'en est jamais plaint, car aucune récompense ne vaut cette voix intérieure qui nous dit : Tu as fait ton devoir.

» Avant de terminer, vous me permettrez d'ajouter quelques mots sur l'emploi du temps dont vous pourrez disposer. Dans un des derniers concours, on vous a exprimé le regret de voir chaque année des jeunes gens distingués par leurs talens abandonner la carrière de la Pharmacie pour étudier la Médecine. Si ces nouvelles occupations vous faisaient négliger vos devoirs, si vous abandonniez l'étude de la Pharmacie et de la Chimie pour lesquelles vous avez montré tant de dispositions, alors nous aussi nous nous associerions à ces regrets; mais en apprenant à connaître les causes des maladies, vous vous montrerez plus empressés à préparer les remèdes avec une grande exactitude. De jour en jour vous vous persuaderez de plus en plus que de solides études pharmacologiques sont la base indispensable de toute bonne thérapeutique; pour la Chimie vous ne l'abandonnerez jamais : c'est elle qui a élevé la Toxicologie au rang des sciences; c'est elle seule qui peut nous faire connaître les altérations si variées des liquides dans les différentes maladies,

et c'est seulement par elle que la médecine s'établira sur des bases inébranlables. »

Immédiatement après ce discours, le Secrétaire général a donné lecture de l'arrêté du Conseil général du 26 mars 1834, ledit arrêté ainsi conçu :

« Le Conseil général,

» Ouï le rapport du Secrétaire général, duquel il résulte que les places d'Elèves internes en Pharmacie dans les Hôpitaux, qui seront vacantes au 1er avril 1834, sont au nombre de douze ;

» Vu les procès-verbaux des séances du concours, qui a eu lieu le 27 février dernier et jours suivans pour la nomination des Elèves en Pharmacie des Hôpitaux, en exécution de la délibération du 22 janvier 1834 ;

» Vu la déclaration faite, le 24 mars présent mois, par les Membres du Jury chargé de l'examen des Elèves admis par le Conseil au concours ;

» Sur la proposition de celui de ses Membres chargé de la surveillance supérieure du service de santé,

» Arrête :

» Art. 1er. Sont nommés aux places d'internes en Pharmacie, qui seront vacantes dans les Hôpi-

taux et Hospices le 1er avril prochain, les douze Elèves dont les noms suivent, et qui sont inscrits dans l'ordre de leur succès dans le concours d'après la déclaration du Jury, savoir :

MM.

1. Aubergier (Pierre).
2. Rigollot (Paul-Jean).
3. Monthus (Jean-Baptiste).
4. Chappuis (Jean-Aimé).
5. Magonty (Joseph-Henri).
6. Coqueugniot (Pierre-Claude).
7. Denot (Nicolas).
8. Coin (Jean-Marie).
9. Ebra (Jean-Marc).
10. Bernard (Jean-Emile-Pierre).
11. Seurre (François).
12. Tabart (Stanislas).

» Art. 2. Les douze Elèves ci-dessus nommés formeront la deuxième classe des Elèves en Pharmacie, et seront soumis à l'exécution des dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 12 mars 1834, n° 65,358, relatifs aux traitemens. »

M. Bataille, au nom du Jury des prix, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Le premier sentiment du Jury, appelé cette année à prononcer sur le mérite des candidats qui ont disputé le prix destiné aux Elèves en Pharmacie, a été tout entier de reconnaissance envers le Conseil général qui, voulant bien écouter le vœu manifesté plusieurs fois, a rendu à ce concours ce qui en fait la force, la publicité, sans laquelle le triomphe reste toujours imparfait, parce que le vainqueur n'est pas jugé par ses pairs, qui peuvent bien avoir toute confiance dans le caractère personnel de chacun des juges, mais s'en rapportent encore plus à leur propre jugement. Notre tâche a donc été allégée, et nous n'avons plus à vous dire ici que ce dont il était impossible que vous fussiez témoins.

» Au moment de fixer l'ordre des épreuves, le Jury a pensé qu'il était juste de prendre en considération les différentes dispositions naturelles des candidats, qui, doués de plus ou moins d'assurance, de fermeté, développent leurs connaissances avec une plus ou moins grande facilité devant le Jury, selon qu'ils voient dans leurs

juges des observateurs sévères ou des chefs indulgens avec lesquels ils se trouvent chaque jour en rapport. De là, la nécessité de multiplier assez les épreuves pour que chacun d'eux pût donner à ses réponses l'étendue désirable, et reprendre dans le calme de la réflexion cette facilité qu'il pouvait ne pas retrouver dans les réponses orales. Nous avons donc donné quatre questions à résoudre par écrit et autant à développer verbalement; elles ont eu pour objet la Chimie, la Pharmacie, la Matière médicale et la Botanique. Quelques substances ont aussi été présentées aux candidats qui ont dû les reconnaître et les nommer. Ils ont eu cinq heures pour la composition écrite, et vingt-cinq minutes pour répondre devant nous.

» Dans les deux séances verbales, vous avez pu remarquer avec quel ordre, quelle assurance que donne l'instruction, l'un des candidats développait sa question, tandis que son rival intimidé ne retrouvait qu'avec effort la suite naturelle de ses idées. L'un plus brillant, plus riche d'expression et doué d'une mémoire des plus faciles; l'autre plus sévère, moins entraînant, mais praticien plus exercé. Tous deux se sont suivis de si près cependant, qu'après cette première séance le premier n'avait que quatre points d'avantage.

Il a conservé sa supériorité à la seconde séance pour la céder à la troisième avec perte de six points sur la question de Chimie. Ici, en effet, son compétiteur a repris l'avantage, en approfondissant en homme de laboratoire, en manipulateur exercé, ce que le premier n'avait pas assez développé. A la quatrième épreuve enfin, les forces se sont balancées encore : le premier a conservé pour la question de Botanique sa féconde facilité ; mais si l'autre lui a été inférieur sur cet objet, il a évidemment repris le dessus quand il a traité la Matière médicale, et nous l'avons retrouvé encore plus praticien dans le développement des procédés d'extraction de l'émétine.

» Six points seulement ont donc, comme vous le voyez, séparé les deux candidats. La victoire a été vivement disputée par un Élève, qui se présentait pour la première fois dans la carrière, sur un compétiteur redoutable, presque vainqueur l'année dernière. Ceci, Messieurs, doit être un noble sujet d'émulation non seulement pour lui, mais pour vous tous aussi ; et nous, membres du Jury, nous avons regretté, après un tel résultat, de voir si peu d'Elèves se présenter à ce concours. Et pourtant, Messieurs, ce n'est que par vos efforts et vos succès que pourrait arriver jusqu'au Conseil général ce vœu, le plus ardent que for-

ment depuis quelques années les Pharmaciens des Hôpitaux, de vous voir retirer enfin de ce rang d'infériorité où vous a placés le Réglement, et effacer cette démarcation qui vous sépare de vos condisciples : car enfin, le service dont vous êtes chargés est-il moins utile au malade? les études auxquelles vous vous livrez dans les heures qui vous restent ont-elles moins d'importance? Trop d'Elèves en Pharmacie des Hôpitaux se sont distingués, se sont même fait un nom dans la science avant d'avoir terminé leur internat, pour que nous ne soyons pas autorisés à répondre par la négative. Guibourt, Caventou, Jat, Lecoq, Lecanu, Girardin, Plisson, sitôt enlevé à la science, et ce jeune chef de la Pharmacie centrale, dont le nom grandit chaque jour, ils étaient encore Elèves des Hôpitaux que déjà ils s'étaient fait connaître par des travaux qui avaient même valu à l'un d'entre eux une récompense nationale. Le Jury vous y invite par ma voix, Messieurs, répondez aux nobles intentions du Conseil en venant combattre ici pour les prix; ne laissez pas périr une institution si riche, si féconde, par une indifférence coupable que plus tard d'autres seraient en droit de vous reprocher. »

M. Bataille ayant terminé son discours, le

Secrétaire général a lu l'arrêté suivant pris par le Conseil des Hospices le 26 mars 1834 :

« LE CONSEIL GÉNÉRAL,

» Vu l'article 85 du Réglement sur le service de santé des Hôpitaux et Hospices ;

» Vu le procès-verbal constatant les opérations du Jury chargé, pour 1833, de l'examen des Elèves en Pharmacie qui se sont fait inscrire dans les établissemens auxquels ils se trouvaient respectivement attachés ;

» Considérant que, dans la déclaration du Jury, il a été arrêté qu'il serait demandé au Conseil : 1° pour M. Mialhe, la médaille en argent et la prolongation de son séjour dans les Hôpitaux pendant deux années ;

» 2°. Des livres à titre d'accessit pour M. Jozan;

» Sur la proposition de celui de ses membres chargé de la surveillance supérieure du service de santé,

» ARRÊTE :

» ART. 1er. Il est accordé, à titre de prix, à M. Mialhe (Louis), Elève interne en Pharmacie de l'hôpital de la Pitié, une médaille en argent

» Conformément à l'art. 88 du Réglement sur le service de santé, M. Mialhe est admis à exercer, pendant deux nouvelles années, à partir du 1er avril 1834, ses fonctions d'Elève interne en Pharmacie dans les Hôpitaux, et il aura le choix à mesure des vacances.

» Art. 2. Il est accordé, à titre d'accessit, des livres à M. Jozan (Georges-Adolphe), Elève attaché à l'Hôtel-Dieu.

» Art. 3. Conformément à l'art. 89 du Réglement, les Elèves ci-dessus dénommés recevront, à l'expiration de leur service dans les Hôpitaux, un certificat constatant les distinctions qu'ils ont obtenues. »

Les Elèves désignés pour la médaille et les livres ont reçu des mains de M. Orfila la médaille et les livres sur lesquels, suivant l'usage, l'Administration a fait graver les noms et prénoms des Elèves.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration,

Signé THUNOT.